



Les Nouvelles de MANHAY

Périodique d'Informations Communales



Numéro vert de
l'administration
communale :
0800/25959



service des eaux
24H/24
0472/90 57 43

TRIMESTRIEL • MARS 2007 • N° **25**

SOMMAIRE

3 Editorial

6 Informations communales

- Le mot des Echevins
- Les décisions du Conseil communal
- Composition du Conseil Communal

11 Informations générales

- Vente de bois de chauffage
- Vos obligations en matière d'assainissement autonome...
- Quelques statistiques
- Votre profession a changé?
- La veste de sécurité
- Les armes à feu
- Maison communale d'accueil de l'enfance
- La Commission Communale de l'accueil
- Child focus
- Plaines de vacances
- L'incinération des déchets à domicile
- Seconde utilité pour vos radiographies
- Manhay autrefois

21 Carnet civil

21 Agenda

22 Syndicat d'initiative

EDITORIAL

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Je profite de ce bulletin communal pour remercier la population de l'honneur qu'elle m'a fait en m'élisant Bourgmestre de notre Commune.

Le 4 décembre dernier, les conseillers communaux ont prêté serment. Ce geste constitue, à mes yeux, un engagement sincère et profond de vouloir œuvrer dans l'intérêt général de Manhay et de ses habitants. Vous trouverez la structure du nouveau Conseil, ainsi que les coordonnées complètes de ses membres dans ce bulletin.

Comme par le passé, en tant que Président du CPAS ou 1er Echevin, aujourd'hui, en tant que Bourgmestre, je m'engage à rester à votre entière disposition.

Nos objectifs principaux sont les suivants : apporter une meilleure sécurité dans nos villages, entretenir les voiries, garder la gestion de l'eau, conserver un enseignement de qualité et créer de nouveaux services au niveau social.

Soyez certains que, comme auparavant, nous vous garantissons de gérer notre commune dans le dialogue, la convivialité et la transparence.



Robert Wuidar,
Bourgmestre.

POUR RAPPEL :

Tout problème relatif à l'éclairage public doit être signalé auprès du Secréariat de l'administration communale au 086/45.03.21 ou au numéro vert 0800/25959

LE MOT DES ÉCHEVINS

Dynamisme, énergie, esprit d'ouverture dans tous les domaines de vie, opiniâtreté, ardeur au travail sont des qualités que je mets à votre service.

Mon principal objectif, œuvrer pour votre bien-être et pour améliorer votre qualité de vie. Toutes les demandes seront entendues et je m'efforcerai de trouver les solutions les plus adaptées.

Je continuerai à garantir vos intérêts et développer des projets à long terme pour les générations futures.

Sachez également que je reste à votre entière disposition le samedi matin à l'administration communale.



Marc Generet,
1er Echevin.



Parmi les fonctions qui m'ont été attribuées en tant qu'échevin, l'environnement est une chose à laquelle je suis particulièrement sensible. Je suis très déçu de constater que le tonnage des déchets récoltés en 2006 a fortement augmenté par rapport à l'année 2005. Cela signifie que certains ménages trient beaucoup moins. C'est assez paradoxal, dans le sens où, ces tonnages étaient en diminution régulière depuis plus de dix ans.

Malgré l'augmentation du prix du traitement des ordures, nous n'avons pas augmenté les taxes et de plus nous avons maintenu la prime de fréquentation au parc à conteneurs.

C'est pourquoi je demande à certains de poursuivre leurs efforts et à d'autres de poser enfin un geste «citoyen» en triant le maximum.

Je compte sur vous.

Gérard Wilkin,
Echevin de l'Environnement.

Grâce à vous, me voilà Echevin de la commune de Manhay, un tout grand merci. Je mettrai tout en œuvre pour me montrer digne de votre confiance.

Sachez que je ne ménagerai pas mes efforts afin de rendre notre belle commune encore plus agréable à vivre. J'espère pour cela, compter sur le soutien et l'aide de vous tous.

Ma volonté est d'entrer dans une démarche de qualité du service à tous les citoyens. Vous le méritez. Comme promis, un service de proximité sera opérationnel dans les mois à venir.

Mes amis politiques et moi-même formons une belle équipe, engagée, positive dans son comportement, totalement dévouée à sa commune et à ses habitants.

Au plaisir de vous rencontrer.



Benoît Lesenfants,
3ème Echevin.



La mission qui m'a été confiée me tient particulièrement à cœur car elle correspond tout à fait à mes compétences et mes affinités.

Efficacité, respect et discrétion sont des valeurs que je défendrai au CPAS avec toute l'énergie qui me caractérise. Je veillerai à développer les services de proximité, l'accès à la vie sociale pour tous et bien d'autres projets encore...

J'aimerais également développer l'activité culturelle dans des domaines variés et pour tous les âges. Je mettrai tout en œuvre pour mener à bien les animations éventuelles qui me seraient proposées.

Vous pouvez compter sur mon entière disponibilité.

Anne MOTTET,
Présidente du CPAS.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2006

Additionnels communaux, taxes et redevances

Le Conseil communal procède au vote des différents règlements, taxes et redevances pour l'exercice 2007 :

- Additionnels communaux au précompte immobilier – exercice 2007
- Additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques – exercice 2007
- Règlement établissant une redevance communale sur les dépôts sauvages d'immondices
- Taxe sur les pylones G.S.M. et autres – exercice 2006
- Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs – exercice 2007
- Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés- exercice 2007
- Taxe communale sur les secondes résidences et les caravanes résidentielles, mobiles ou remorques d'habitation placées en dehors des terrains de camping – exercice 2007
- Taxe communale sur les caravanes, remorques d'habitation placées à demeure et chalets dans l'enceinte d'un terrain de camping – exercice 2007
- Taxe communale de séjour – exercice 2007
- Taxe communale sur les terrains de camping – exercice 2007
- Taxe communale sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés – exercice 2007
- Redevances relatives à la location des compteurs et au prix du m³ d'eau
- Règlement communal établissant une redevance sur la délivrance de documents administratifs en application des articles 85§1 et §2 et 206§5 du CWATUP.

Copie intégrale de ces règlements peut être obtenue auprès du Secrétariat (086/45.03.21)

Achat lame de déneigement

Le Conseil décide l'acquisition d'une lame de déneigement pour le service des travaux, dont le prix est estimé à environ 6.000 €.

Maintien d'un conseiller en environnement et aménagement du territoire.

Le conseil décide de solliciter du Ministre du Gouvernement wallon ayant le Logement, le Transport et le Développement Territorial dans ses attributions, l'octroi d'une subvention de 12.000 € pour l'année 2007, afin de permettre à notre Commune de maintenir l'engagement d'un conseiller en environnement et en aménagement du territoire, à raison de 8 heures par semaine.

SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2006

Installation du Conseil communal

Sous la présidence de la Bourgmestre sortante, le Conseil prend connaissance du procès-verbal des élections du 08/10/2006 et de l'arrêté de validation de ces élections. Après vérification des incompatibilités éventuelles, il est procédé à la prestation de serment des conseillers communaux et à l'installation du Conseil communal.

Conformément au pacte de majorité, adopté, le Bourgmestre élu prête serment entre les mains de la Bourgmestre sortante.

Les Echevins également désignés dans ce pacte de majorité, prêtent ensuite serment entre les mains du nouveau Bourgmestre.

Désignation des membres du Conseil de l'action sociale

Vu les actes de présentation déposés par les deux groupes politiques, et après vérification des incompatibilités éventuelles, il est procédé à la désignation des membres du Conseil de l'Action Sociale.

Sont élus :

Pour le groupe Entente Communale :

MOTTET Anne - MUHLEN Rita – MAGIS Nathalie – STROUS Geneviève – GUILLAUME Jacques - RIXHON Freddy

Pour le groupe Construire :

TRIBOLET Jean-Paul – RASQUIN Michel – RENARD Berthe

Règlement fixant la répartition de la subvention « formation sportive des jeunes »

La commune de Manhay accordera moyennant certaines conditions, une subvention annuelle à la formation sportive des jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans, aux clubs affiliés à une fédération reconnue, pour autant que les jeunes qui y suivent une formation sportive ne perçoivent pas pour la pratique de leur sport, un revenu quelconque et que les cadres du club soient bénévoles.

SÉANCE DU 15 JANVIER 2007

Election d'un conseiller à la zone de police Famenne-Ardenne

Madame Marie-Françoise DEHARD est désignée en qualité de membre effectif du Conseil de Police et Monsieur Pascal DAULNE, en qualité de suppléant.

Acquisition radar de contrôle de vitesse

Le Conseil décide d'acquérir un radar de contrôle de vitesse auprès de la firme Virage de Ciney au prix de 4.800 € HTVA.

Ajout d'un foyer d'éclairage public à Basse Monchenoule

Le Conseil approuve le devis Interlux d'un montant de 412,53 € TVAC pour l'ajout d'un foyer d'éclairage public à Basse Monchenoule.

Règlement complémentaire de circulation modifiant l'agglomération de Harre

Compte tenu de la situation actuelle de l'habitat, le Conseil décide de revoir la délimitation de l'agglomération de Harre comme suit :

- 1) Rue Caton, à hauteur de l'immeuble n° 31
- 2) Rue des Carrières, à hauteur du cimetière
- 3) Route des Diguelettes avant son carrefour avec la Rue Al Maison
- 4) Rue de l'Eglise, venant de la RN30, avant l'immeuble n° 30
- 5) Rue du Châtaignier, venant de la RN30, avant son carrefour avec la Rue Terres Simon
- 6) Rue de la Croix Georges, avant l'immeuble n° 17

La mesure sera matérialisée au moyen des signaux F1 et F3 portant la mention « Harre/Manhay »

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2007

Projet «Life-plateau des Tailles»

Dans le cadre du projet LIFE-Nature «Restauration des habitats naturels sur le Plateau des Tailles»

le Conseil décide des modalités de la convention à conclure avec la Région wallonne.

Ce projet mis en œuvre sur les sites Natura 2000 comprend des mesures visant à restaurer et conserver la richesse biologique (faune et flore typiquement indigènes) des tourbières et pâtures extensives qui caractérisaient le Plateau des Tailles et les fonds de vallées avoisinants avant la déprise agricole de ces milieux. Ces mesures se font dans l'intérêt public et impliquent notamment **l'abandon de la sylviculture dans certaines zones** actuellement plantées de résineux.

La commune procèdera à la vente des bois sur les parcelles concernées, avant fin avril 2007. Le suivi de l'exploitation sera assuré par la DNF, en concertation avec l'équipe LIFE.

La compensation financière octroyée par le projet LIFE, pour abattage précoce (134.685 €), sera réinvestie intégralement dans des actions de conservation de la nature, de restauration des milieux, d'équipement des sites pour l'accueil et l'information du public,...

Par cette convention, la commune s'engage à affecter les parcelles répertoriées (181,58 Ha) à la protection stricte des milieux naturels qu'elles abritent pour une période minimale de **trente ans**. Y seront donc interdites toutes plantations de conifères et de peupliers, épandage de substances, tout travail du sol ou modification du relief du sol non justifiés.

L'équipe LIFE sera autorisée, dans le strict respect de la législation en vigueur, à procéder notamment au broyage des semis naturels d'épicéas, fraisage des souches, comblement des drains, creusement de mares, ...

Cette convention prévoit en outre que :

- Une superficie de 9 ha dans laquelle des semis naturels de résineux seront laissés pour préserver des remises provisoires pour le grand gibier, et ce si le locataire du droit de chasse en fait la demande.
- Les usages locaux, tels la cueillette de myrtilles et de champignons restent toujours d'application sur les parcelles concernées et ne seront jamais entravés par quelques règlements.
- Il sera aussi toujours possible d'ériger des nouveaux captages ou tout autre ouvrage en rapport avec l'eau alimentaire sur les parcelles précitées.
- Dans la mesure où la Région wallonne ne tiendrait pas ses engagements, notamment en terme d'entretien de la zone, la commune de Manhay, sera autorisée de plein droit à mettre fin à ladite convention.

Dossier des travaux de renouvellement de la toiture et de menuiseries extérieures du bâtiment communal de Deux-Rys

Le Conseil décide de réaliser les travaux de renouvellement de la toiture et des menuiseries extérieures du bâtiment communal de Deux-Rys, dont le coût est estimé à la somme de 48.459,92 € HTVA. Le subventionnement du Ministère de la Communauté française, dans le cadre du Plan d'urgence sera sollicité pour un montant de 26.652,96 € HTVA (soit 55%). Le coût des travaux, de la partie logement privé sera pris en charge par la commune.

Réfection des peintures intérieures à l'église de Deux-Rys

Le Conseil décide la réalisation des travaux de réfection des peintures de l'église de Deux-Rys dont le coût est estimé à 23.024,49 € TVAC

Confirmation des dossiers de travaux repris au programme triennal 2004-2006

Le Conseil décide la poursuite et le maintien des dossiers de travaux introduits par notre Commune dans le cadre du Programme triennal 2004-2006 et qui n'ont pas fait l'objet d'une promesse ferme d'octroi de subsides, à savoir :

Année 2004 :

- Modernisation chemins n° 20-16-18 et 1 à Vaux-Chavanne.

Année 2005 :

- Entretien des voiries intérieures de Malempré
- Entretien du chemin n° B à Odeigne (Route du Poteau de Chabrehez)
- Restauration de l'église d'Odeigne
- Entretien des voiries extérieures de Malempré (chemins n° 2,19, A et 1)
- Aménagement d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite à la Maison communale.

Année 2006 :

- Entretien des chemins n°2 à Dochamps, B à Grandménil – (Lamorménil-Forge-à-la-Plez) et du chemin de G.C. n° 81 à Odeigne
- Restauration de l'église de Freyneux
- Chemins n°16 et 17 à Harre : modernisation
- Chemins Bois del Moule et Monchenoule à Grandménil et Vaux-Chavanne : modernisation (chemins E, I, Q', 11,22 et 24).

Confirmation dossier des travaux – terrains de tennis à Manhay

Suite au courrier de la Division des Bâtiments et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, le

Conseil décide de maintenir le projet des travaux de rénovation de 2 terrains de tennis existants et la création d'un terrain de tennis couvert (hors bâtiment) dont le coût est estimé à 225.435,10 € TVAC ainsi que le projet de construction d'un hall métallique estimé à 195.637,64 € TVAC.

Règlement complémentaire de circulation à Freyneux - Modification

Revu comme suit, le règlement complémentaire sur la police de circulation routière concernant la limitation de vitesse à 30 km/h à Freyneux adopté par le Conseil communal du 12/10/2006 :

Dans l'agglomération de Freyneux, une zone 30 km/h sera créée entre le carrefour du début de la Rue du Crahay et :

- la Rue du Crahay, à hauteur du presbytère
- la Rue des Frères Lamormainy, à 50 mètres du Carrefour
- la rue Chapelle Lemaître à hauteur du n° 13
- la rue Pré Latour, à hauteur du n° 3

La mesure sera matérialisée au moyen des signaux F4a et F4b.

Adhésion au service assistance de promemploi

Moyennant une intervention financière annuelle fixe de 500 € augmentée d'une partie variable s'élevant à 1 € par enfant de 0 à 12 ans, le Conseil décide que la commune adhèrera, à partir du 20/02/2007, au service « Accueil assistance » de l'Asbl Promemploi, dont les missions consistent en la garde d'enfants malades au domicile des parents, l'assistance aux enfants malades en milieu hospitalier, le remplacement en maison d'accueil de l'enfance de puéricultrices malades ou en congé.

(Cela permettra aux utilisateurs de ce service d'obtenir une réduction sur le tarif qui a été communiqué dans l'édition de notre bulletin communal de décembre 2006).

Principe de vente et conditions d'anciens matériels de voirie

Le Conseil décide la mise en vente :

- d'un tracteur FIAT hors service et débroussailleuse avant
- d'une grue-rétro adaptée à ce tracteur
- de l'ancienne balayeuse de rue.

Le matériel sera vendu dans l'état où il se trouve sans garantie quelconque, le paiement aura lieu au comptant au moment de l'enlèvement du matériel par le ou les acheteurs.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL DE MANHAY

NOM - Prénom	Profession	TITRE Liste électorale Apparementement	ATTRIBUTIONS	ADRESSE
Robert WUIDAR	Cultivateur	Bourgmestre Entente Communale M.R.	Etat-civil, Population, Sécurité, Affaires électorales, Budget, Personnel communal, Informations et relations avec la presse, Travaux, Egouttage, Voirie, Eclairage public, Cimetières, Entretien Petites vicinalités, Travaux aux bâtiments, Agriculture, Travaux de l'Eau	Rue de la Jonction, Odeigne, 13 6960 MANHAY Tél. Bureau : 086/45.03.29 GSM : 0478/88.28.62 Tél. Privé : 086/45.51.50 e-mail : rwuidar@manhay.org
Marc GENERET	Directeur d'agence bancaire	1 ^{er} Echevin Entente Communale C.D.H.	Développement rural, Grands travaux d'infrastructure, Développement économique, Intercommunales, Commerce, P.M.E., Enseignement, Petite Enfance, Sports, Manifestations diverses, Gestion de l'Eau	Chaussée Romaine, Chêneal'Pierre, 20 – 6960 MANHAY Tél. Bureau : 086/45.03.29 GSM : 0474/99.72.82 Tél. privé : 086/45.56.63 e-mail : echevins@manhay.org mg.ecmanhay@hotmail.com
Gérard WILKIN	Retraité de l'enseignement	2 ^{ème} Echevin Entente Communale M.R.	Finances, Budget, Tourisme, Cultes, Gestion de la forêt, Environnement, Patrimoine.	En Pierreux, 14 6960 MANHAY Tél. Bureau : 086/45.03.29 GSM : 0478/88.28.63 Tél. Privé : 086/45.52.73 e-mail : echevins@manhay.org
Benoît LESENFANTS	Agent de La Poste	3 ^{ème} Echevin Entente Communale Indépendant	Affaires sociales, de la Famille, Urbanisme, Aménagement du territoire, Bâtiments communaux, Artisanat, Logements sociaux, Groupements et associations, Jeunesse, 3 ^{ème} Age	Fond del Core, Malempré, 12 6960 MANHAY Tél. Bureau : 086/45.03.29 GSM : 0499/18.41.31 Tél. Privé : 086/45.59.27 e-mail : echevins@manhay.org bl.ecmanhay@hotmail.com
Anne MOTTET	Employée à La Poste	Conseillère Présidente du C.P.A.S. Entente Communale C.D.H.	Culture, Art Assiste toutes les attributions pouvant être conjointes (CPAS – ECHEVINAT)	Rue Saint-Donat, Odeigne, 1 6960 MANHAY Tél. Privé : 086/45.57.54 Tél. Bureau : 086/45.00.83 e-mail : cpas@manhay.org am.ecmanhay@hotmail.com
Pierre HUBIN	Employé	Conseiller - Construire C.D.H		Rue du Châtaignier, Harre, 20 6960 MANHAY Tél. Privé : 086/43.35.67
Pascal DAULNE	Agent SPF Finances	Conseiller - Entente Communale M.R.		Chemin de Bétaumont, Lamorménil, 7 - 6960 MANHAY Tél. Privé : 086/36.79.00
Françoise CORNET	Infirmière à domicile	Conseillère - Entente Communale M.R.		Vieille Voie, Vaux-Chavanne, 1 - 6960 MANHAY Tél. Privé : 086/45.00.15
Patrick GILLARD	Employé	Conseiller - Construire C.D.H.		Rue des Fontaines, Dochamps, 6 - 6960 MANHAY Tél. Privé : 084/44.44.84
Jacques POTTIER	Pré-retraité	Conseiller - Construire Indépendant		Rue de l'Eglise, Harre, 27 6960 MANHAY Tél. Privé : 086/43.34.30
Marie-Françoise DEHARD	Technicienne de surface	Conseillère - Entente Communale P.S.		Rue du Vieux Frêne, Dochamps, 11 - 6960 MANHAY Tél. Privé : 084/44.48.10
Virginie PETITJEAN	Infirmière sociale	Conseillère - Construire C.D.H.		Rue des Boussines, Vaux-Chavanne, 14 - 6960 MANHAY - Tél. Privé : 086/45.55.66
Freddy VOLVERT	Ingénieur industriel	Conseiller - Construire M.R.		Route de Liège, Chêneal'Pierre, 55 - 6960 MANHAY Tél. Privé : 086/45.52.88

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE 2007

Vu le succès rencontré en 2006 par la mise à disposition de lots de bois de chauffage aux ménages domiciliés dans la Commune de Manhay, le Collège communal a décidé de renouveler cette opération. Par souci d'efficacité, nous procéderons différemment cette année. Un "toutes-boîtes" fixant les modalités d'inscription, vous a été distribué dernièrement.

VOS OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME...

Depuis le 1er janvier de cette année, une nouvelle législation concernant l'assainissement autonome est en vigueur. Notre commune est particulièrement concernée par cette nouvelle législation étant donné que l'entièreté de son territoire est classée en régime d'assainissement autonome.



Quelles sont vos obligations en zone d'assainissement autonome?

- **Vous construisez ou allez construire une nouvelle habitation.**

Dans ce cas, lors de la construction, vous devez équiper votre habitation d'une station d'épuration individuelle.

- **Vous êtes propriétaire d'une habitation existante*.**

Dans ce cas, l'obligation d'équiper toutes les habitations existantes d'une station d'épuration individuelle au plus tard pour le 31 décembre 2009 est supprimée.

Néanmoins, certaines habitations existantes devront être équipées d'une station d'épuration individuelle.

Ce sont :

- les habitations dont les rejets sont dommageables pour l'environnement. Celles-ci feront l'objet d'une étude qui aura pour but de préciser le type de traitement à mettre en œuvre et le délai de réalisation pour chaque habitation concernée. Les propriétaires de ces habitations seront informés de leurs obligations en temps utile.
- les habitations faisant l'objet d'aménagements, extensions ou transformations couverts par un permis d'urbanisme et ayant pour effet d'augmenter la charge polluante rejetée.

Les propriétaires d'habitations existantes contraints d'installer une station d'épuration individuelle bénéficient de la prime régionale plafonnée à 4000 €, voire 5000 € dans certaines conditions. L'ancienne prime de 2500 €, quant à elle, est maintenue pour l'installation volontaire d'une station d'épuration individuelle agréée pour les habitations existantes non concernées par une contrainte d'équipement.

Besoin d'informations plus précises au sujet de l'assainissement de vos eaux usées?

Différents interlocuteurs s'offrent à vous :

- votre administration communale (Mme Stéphanie Hoheiser — 086/45.03.19)
- l'AIVE, votre organisme d'assainissement agréé (Mme Lisa de Halleux, conseillère en environnement au 063/231.891)
- la Société Publique de Gestion de l'Eau (www.spge.be)

AIVE

Service d'assistance aux communes

Drève de l'arc-en-ciel, 98

B- 6700 Arlon

Tél. +32 (0)63 231 811

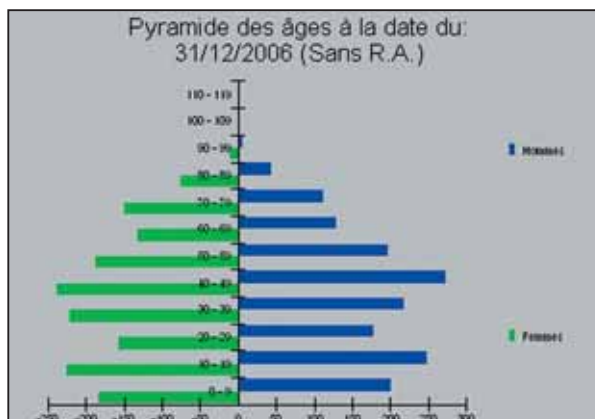
Fax.+32 (0)63 231 811

www.aive.be

**On appelle habitation existante, toute habitation érigée avant la date d'approbation ou de modification du plan communal général d'égouttage ou du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique qui l'a, pour la première fois, classée dans une zone d'assainissement autonome.*

QUELQUES STATISTIQUES

Au **31 décembre 2006**, notre commune comptait **3.184 habitants** (1605 hommes et 1579 femmes).
176 personnes ont été inscrites à la population - 200 personnes ont été rayées

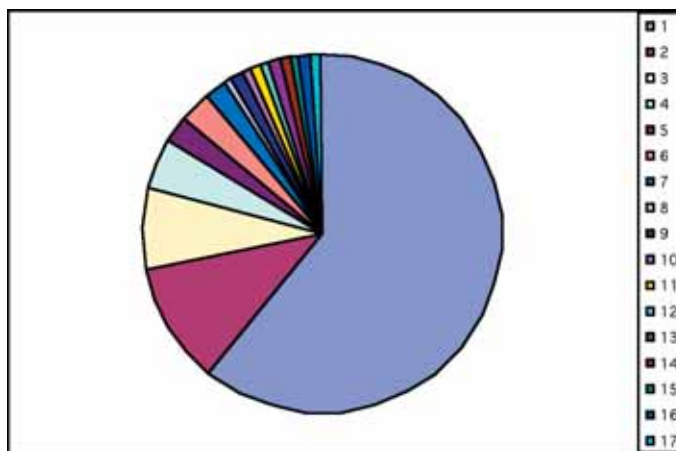


Etat civil

En 2006, nous avons enregistré : **32 naissances** (13 garçons et 19 filles)
27 décès (14 du sexe masculin et 13 du sexe féminin)
19 mariages ont été célébrés et nous avons transcrit **9 divorces**

Répartition de la population non-belge (109) par nationalité :

Nationalité	Nombre
Pays-Bas	66
France	12
Italie	8
Pakistan	5
Pologne(Rép.)	3
Roumanie	3
Espagne	2
Apatride	1
Allemagne(Rép.féd.)	1
Maroc	1
Algérie	1
Grèce	1
Biélorussie(Rép.)	1
Chine/Rép.pop./	1
Ouzbékistan(Rép.)	1
Russie(Fédération de)	1
Suisse	1



Registre d'attente - Centre d'accueil de la Croix-Rouge

Durant l'année 2006, le Centre de Saint-Antoine a accueilli 144 demandeurs d'asile.
Au 16 février 2007, les nationalités représentées étaient :

Albanie	1	Mauritanie	1
Algérie	7	Moldavie	1
Angola	6	Népal	1
Arménie	6	Niger	3
Biélorussie	1	Indéterminée	1
Burundi	4	République de Djibouti	1
Cameroun	6	République Démocratique du Congo	25
Guinée	12	République Populaire du Congo	1
Guinée Equatoriale	1	République Slovaque	2
Côte d'Ivoire	4	Roumanie	1
Géorgie	4	Russie	5
Hongrie	3	Rwanda	5
Iran	1	Sri Lanka	1
Kirghizie	1	Togo	5
Libéria	1	Turquie	1
Macédoine	1	Yougoslavie (Serbie Montenegro)	1

VOTRE PROFESSION A CHANGÉ ? VOUS COMMENCEZ À TRAVAILLER ? ...

Afin de nous permettre de tenir à jour les données de la population au registre national, il est important que vous nous communiquiez la profession que vous exercez.

Cela permettra d'avoir une situation réelle et d'éviter ainsi des erreurs lors de la délivrance de documents vous concernant, tels que : compositions de ménage, extraits de casier judiciaire (anciens certificats de bonne conduite vie et mœurs, ...).

Lors de votre prochain passage à l'administration communale, un formulaire à compléter vous sera remis à cette fin.

LA VESTE DE SÉCURITÉ RÉTRO RÉFLÉCHISSANTE

Depuis le 1er février 2007, le port du gilet de sécurité réfléchissant est obligatoire, sur l'autoroute ou sur une route pour automobile, lorsqu'un conducteur descend de son véhicule en panne, rangé à un endroit où l'arrêt et le stationnement sont interdits.

Cela concerne tous les cas où le véhicule est immobilisé en raison d'une panne ou d'un accident, sur une bande de circulation ou lorsqu'il est rangé sur la bande d'arrêt d'urgence. Seul le conducteur du véhicule en panne doit prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de la circulation.

En conséquence, lui seul est tenu de porter la veste de sécurité. Il est recommandé que les autres occupants du véhicule se placent derrière le rail de sécurité.

LA NOUVELLE LÉGISLATION SUR LES ARMES À FEU EN BELGIQUE

La période de transition pendant laquelle les détenteurs d'arme peuvent rendre celles qu'ils détiennent illégalement, ou régulariser leur situation, est prolongée jusqu'au **30 juin 2007**.

Pour tout renseignement complémentaire

- Service armes du Gouverneur

(de 8h30 à 16h00 les jours ouvrables)

Tél. : 063/245.135 - 063/245.139 - 063/245.138
063/245.137 - 063/245.136 - 063/245.332

- Service de police locale

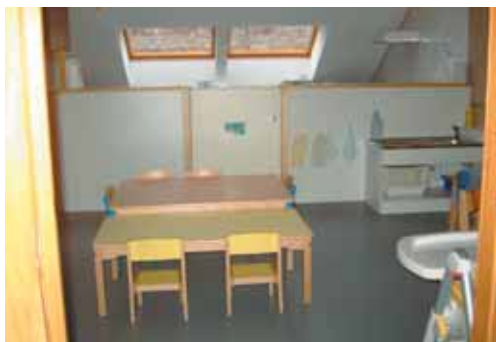
(sur rendez-vous uniquement)

Route de Bomal, Grandménil, 9
6960 MANHAY - Tél. : 086/45.53.98

MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE



La Maison Communale de l'Enfance « Les Cigognes » a ouvert ses portes le 4 décembre 2006. Elle est située dans l'ancienne école de Chêne al Pierre, au numéro 28 Route de Liège.
Le bâtiment a été rénové et transformé de manière à accueillir 12 enfants âgés de 0 à 6 ans.



Une équipe de 4 puéricultrices, une technicienne de surface et une assistante sociale ont été engagées pour veiller au bon fonctionnement de la maison. La MCAE est agréée par l'ONE.

«Les Cigognes» accueille actuellement 6 enfants. L'effectif passera à 8 enfants au mois de mars et à 12 enfants fin 2007.

Ce nouveau service tant attendu dans notre commune, remporte un tel succès, qu'une extension de la capacité d'accueil est déjà envisagée.

Pour toute information :

Mme Brigitte DESMECHT – Directrice - 086/45.54.36



COMMUNIQUÉ A L'ATTENTION DES "ASSOCIATIONS "QUI APPORTENT LEUR CONTRIBUTION À L'ACCUEIL DES ENFANTS (0-12 ANS)

Renouvellement de la Commission Communale de l'accueil (CCA)

Les élections communales ayant eu lieu, il importe que la CCA soit renouvelée. (Les membres de la CCA ne peuvent prolonger leur mandat de manière automatique)

Pour poser votre candidature, ou pour des renseignements complémentaires, veuillez contacter Madame Odette PEETERS au 0498/756096 **avant le 22 mars 2007**.

La mise en place de la nouvelle CCA, aura lieu le mardi 27 mars à 20H à la maison Communale de MANHAY.

APPEL AUX VOLONTAIRES – CHILD FOCUS, DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

Child Focus a été créé à la demande du citoyen et est à la disposition du citoyen. Pour que ceux qui ont la malchance d'être confrontés avec la disparition de leur enfant ne soient plus jamais laissés pour compte et n'aient plus la sensation d'être seuls.

Le Centre Européen pour Enfants Disparus et Sexuellement Exploités n'est qu'un maillon d'une chaîne d'instances et d'organisations spécialisées qui ont un rôle à jouer dans la problématique d'enfants disparus et sexuellement exploités, mais un maillon qui ne peut et ne sait plus faire défaut, aussi longtemps que l'intérêt de l'enfant est compromis.

Child Focus opère depuis Bruxelles, mais veut aussi être actif au niveau local. En effet, pour diffuser des affiches d'enfants disparus, Child Focus doit pouvoir compter vite. Dans chacun des vingt-sept arrondissements judiciaires que compte le pays, Child Focus crée une antenne qui coordonne les campagnes d'affichage.

Imaginez rien qu'un instant le bonheur que vous pourriez ressentir lorsqu'on vous apprend que l'enfant que vous avez aidé à rechercher a été retrouvé. Alors si vous avez un peu de temps à donner, je vous invite à venir ressentir un tel bonheur avec toute notre équipe.

Celui ou celle qui serait intéressé(e) de faire partie de l'équipe de Child Focus de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne et plus particulièrement sur votre commune, peut téléphoner pendant les heures de bureau au numéro gratuit pour candidats-volontaires, le 0800/95 595.

Votre coordinateur,
P. MAZY

LES PLAINES DE VACANCES 2007

Les plaines sont ouvertes du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 14h30
(Possibilité de garderie de 7h00 à 8h30 et de 17h00 à 18h00 sur demande au moment de l'inscription au **0498/75 60 96 UNIQUEMENT**).



Plaines de vacances de printemps

Du mercredi 4 avril au
vendredi 6 avril et du mardi 10 avril
au mercredi 11 avril 2007
Inscriptions à partir du 12 mars
du lundi au jeudi de 10 à 15h00
(clôture le 22 mars)

Plaines de vacances d'été

Du lundi 2 juillet au vendredi 27 juillet 2007
Inscriptions du mardi 29 mai au jeudi 14 juin
de 10h00 à 15h00
(clôture le 14 juin)



L'INCINÉRATION DES DÉCHETS À DOMICILE, UNE PRATIQUE DANGEUREUSE ET INTERDITE !

L'incinération des déchets à domicile est illégale et présente de nombreux dangers. Les résidus de l'incinération (les fumées et les cendres volantes) retombent à proximité, et affectent directement le pollueur et son voisinage !

Les cendres et fumées contiennent de nombreuses substances toxiques. Même brûler des papiers-cartons présente des risques. On retrouve des encres toxiques et du chlore dans les déchets de papier.

CES SUBSTANCES SONT DANGEREUSES POUR :

- **L'environnement** : Elles participent au phénomène de pluies acides, à la production d'ozone, au réchauffement de la planète par l'effet de serre, ...
- **La santé** : Les fumées sont irritantes pour les voies respiratoires. Les dioxines et les furanes sont cancérigènes. Les métaux lourds sont toxiques.
- **Les cheminées** : Les gaz corrosifs peuvent endommager l'intérieur des poêles et des cheminées.

C'est pour éviter tous ces dangers que les incinérateurs publics sont équipés de coûteux systèmes d'épuration des fumées.

Notre environnement est source de richesse. Le développement du tourisme rural procure de plus en plus, un revenu complémentaire à certains habitants. L'incinération des déchets nuit à l'image de marque de notre commune.

« Ensemble, respectons notre environnement ! »

En ce qui concerne les déchets de jardin, le Code Rural permet, sous certaines conditions, de brûler des déchets végétaux **à plus de 100 mètres des habitations**. Il s'agit de mesures de sécurité et cette disposition s'applique à tout feu découvert, volontaire et momentané, et pas seulement aux feux susceptibles de provoquer un incendie.

UNE SECONDE UTILITÉ POUR VOS RADIOGRAPHIES

Dès à présent et **jusqu'en juin 2007**, l'asbl Autre Terre collecte vos vieilles radiographies et négatifs photos. Traités, ils seront revendus au profit de la construction de barrages dans le Mali.



Beaucoup parmi vous ont conservé des radiographies médicales ou dentaires. Il existe un moyen de donner une nouvelle vie à ces clichés. Autre Terre, ONG du Groupe Terre (Groupe d'économie sociale et solidaire bien connu notamment pour ses activités dans les domaines de la collecte, du tri et du recyclage de textiles et de papiers/cartons), se lance donc dans la collecte de ces radios ainsi que des négatifs photos. Récoltés en masse, ceux-ci seront traités et revendus. Une façon originale de générer des fonds pour soutenir les populations les plus défavorisées.

Renseignements : 04/240 58 36 ou info@autreterre.org

Dépôt des radios :

Au siège de l'asbl Autre Terre

(P.I. des Hauts-Sarts, 4e Avenue, 45 à 4040 Herstal)

Possibilité d'enlèvement à domicile pour les plus grosses quantités (en Wallonie et à Bruxelles).

Pour d'autres dépôts sur Liège : consulter notre site Internet

www.autreterre.org

Autre Terre est une ONG agréée qui mène des projets de développement au Mali, mais aussi au Sénégal, au Burkina Faso, au Pérou et au Brésil. Ces actions s'inscrivent essentiellement dans le domaine agricole (les alternatives aux monocultures, la culture oasienne, le maraîchage, l'élevage, etc.) et industriel (récupération, tri, etc.). A cela vient s'ajouter la commercialisation des produits locaux ainsi que du théâtre action.

Pour financer et faire subsister ces projets, Autre Terre a besoin de fonds propres, récoltés notamment grâce à des opérations telles que la collecte de radiographies et de négatifs photos. Il s'agit donc d'une opportunité pour tout un chacun de se débarrasser de ces pièces, souvent inutilement conservées, tout en apportant sa pierre à l'édifice.

POUR VOTRE FACILITE, VOUS POURREZ EGALEMENT DEPOSER VOS RADIOGRAPHIES DANS LE HALL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE – VOIE DE LA LIBERATION 4 – 6960 MANHAY. LES SERVICES COMMUNAUX SE CHARGERONT DE LES ACHEMINER AU SIEGE DE L'ASBL TERRE A HERSTAL

MANHAY AUTREFOIS

Un projet de chaussée internationale en 1740, à l'initiative de Jean Renzonnet de Manhay et de l'avocat Simar de Soiron

Dans cette chronique consacrée à l'Histoire de la localité de Manhay, nous avons aujourd'hui choisi de reproduire un article intéressant découvert dans « Les Cahiers Ardennais » de novembre 1938, où l'auteur H. Angenot, décrit et commente un projet de chaussée internationale destinée aux échanges commerciaux entre la Hollande, l'Allemagne, et la France, où l'objectif affiché était d'éviter le Pays de Liège et ses diverses enclaves, dont le marquisat de Franchimont, où les droits de passages étaient réputés exorbitants.

A lire Monsieur Angenot, il semble que pour rédiger son article, il ait disposé d'un dossier complet, du plan et de son descriptif. Nous, on n'a pas cette chance. Il nous manque le plan. Un plan dressé au temps où le réseau routier était encore à l'identique ce qu'il devait être au Moyen Age. Un plan qui certainement doit encore se trouver quelque part. Peut-être s'est-il réfugié dans un Dépôt des Archives du Royaume où il attend patiemment les hypothétiques chercheurs qui me succéderont.

Joseph Bosmans.

Le texte de Monsieur Angenot

Un projet de chaussée internationale en 1740.

Le dix-huitième siècle fut fertile en projets de routes internationales entre la Hollande, l'Allemagne, le Luxembourg et la France.

En 1768, on projeta une route allant d'Aix-la-Chapelle à St Vith par Walhorn et Eupen pour atteindre le Duché de Luxembourg, en évitant le marquisat de Franchimont où l'on trouvait que les douanes liégeoises étaient onéreuses et tracassières.

Cette route devait avoir un embranchement vers Malmédy, la Principauté de Stavelot et la France. De cette façon, cette grande voie commerciale aurait enlevé aux Liégeois une de leurs principales ressources en évitant leur pays et ses diverses enclaves.

En 1772, les édiles Herviens préconisèrent un projet de route partant de Herve par Olne (enclave hollandaise), Louveigné (enclave de Stavelot) et Aywaille (enclave du Luxembourg). Un diverticule aurait passé par Xhoris (pays de Stavelot, Bomal et Barvaux (Duché du Luxembourg) en évitant le Pays de Liège.

Les Herviens, alors Limbourgeois, rêvaient d'enlever aux Liégeois le privilège meusien des relations commerciales entre la Hollande, l'Allemagne et la France. Ils rêvaient de devenir la métropole au détriment de Liège.

Nous avons eu la chance de consulter un document bien antérieur à ces projets, puisqu'il est de 1740. C'est un document dressé à Bruxelles « ... le cinquième de may, par Philippe Franque, à la demande du Sieur Simar, avocat, demeurant à Soiron, en province de Limbourg et du Sieur Jean Renzonnet demeurant à Manhay en province de Luxembourg. »

Ce plan concerne un projet de levée, à servir de route de communication de l'une à l'autre des dites provinces et par icelles, passer en Hollande et en Allemagne, sans toucher ni traverser aucune partie liégeoise, par deux tracés au susdit plant. A noter que l'on peut également former un bras de levée pour se rendre par la ville de Marche, Nassogne, Mirwart, etc... et ensuite reprendre la levée à faire de la même province de Luxembourg avec le Pays-Bas. De sorte que celle de Lymbourg pourrait, en deux journées de tour, communiquer par toutes les provinces de Sa Majesté Impériale.

Il est à supposer que ce projet de route devait être présenté au gouvernement. On peut supposer aussi que le but principal mais non avoué de l'avocat Simar et du Sieur Renzonnet était de donner une plus value à leurs terrains traversés. On le verra mieux par la suite.

Sur le plan, le point de départ est la ville de Herve, près de l'endroit où aboutit l'ancien chemin de Hodimont ; la route traverse le ruisseau de Soumagne au sud de la ville puis s'engage dans une agglomération de maisons isolées le long des chemins de traverse. On y voit à l'est, la chapelle St Pierre et sur le trajet, une propriété plantée d'arbres appartenant à Jacques Charles et la maison Dieudonné de Presseux. La chapelle St Pierre est vraisemblablement celle de Tribomont, sur le chemin vers Hodimont.

Un peu plus bas, la route effleure la propriété des Sieurs Simar, entourée de murs, sur le chemin de Hodimont à Olne. Elle longe ensuite Soiron à l'ouest, monte vers le Fays, laissant à gauche le plateau de Sclassin situé sur le même chemin et coupant le chemin vers Liège près d'un gros arbre (chêne).

Un peu plus bas, elle se divise en deux branches enserrant le hameau Devant le Bois. La partie orientale laisse à gauche un hameau avec la chapelle Gaspard Spirlet dont plusieurs maisons sont en territoire liégeois. Elle passe par le Chêne et dévale vers Goffontaine où l'autre branche la rejoint à travers un bois.

Traversant la Vesdre, la route entre dans le Pays de Stavelot, longe le fond de Nowienfosse ou Trou Renard, coupe le hameau de Trasinster et par le bois de Fraipont, gagne Banneux, laissant à gauche le Chêne à la Potence et les maisons de l'Arbre (Banneux).

Elle évite la commune St Remacle, en contestation avec les Liégeois et les manants de Banneux. Elle arrive à la cense de Faut (Fawes) où elle bifurque de nouveau, croisant la Levée des Liégeois puis le chemin de Desnié à Liège, laissant Louveigné à l'ouest, la branche occidentale passe par la chapelle de Soforêt (Duzaforêt ?) puis laissant à l'est la Croix de Haute Folie, sur le chemin de Desnié à Liège, elle entre dans le pays de Luxembourg. Sprimont reste à petite distance sur la droite et aussi le village de Florzé. Elle gagne le village du même nom, franchit l'Amblève un peu en aval d'Aywaille.

Cette même branche se dirige ensuite vers la Principauté de Stavelot et, à hauteur de la cense Piromboeuf, dépendance d'Aywaille, elle envoie un diverticule vers Marche par l'Abbaye de Bernardfagne. Après cela, elle continue, laisse Harzé à gauche puis, à travers bois et bruyères, franchit le Ru du pouhon, traverse le village d'Ernonheid nommé le village aux Trixhes et va aboutir à l'arbre du Champ de Harre.

La branche orientale laisse à l'ouest la Croix de Haute-Folie, traverse le village de Paye au Luxembourg puis

Sougné, passe près du château de Montjardin du Sieur Léon de Theux et par la Seigneurie de même nom, longe Havelange puis elle entre dans la Principauté de Stavelot à travers bois, laisse la chapelle de Werbomont à gauche, effleure le village de même nom et va rejoindre l'autre branche.

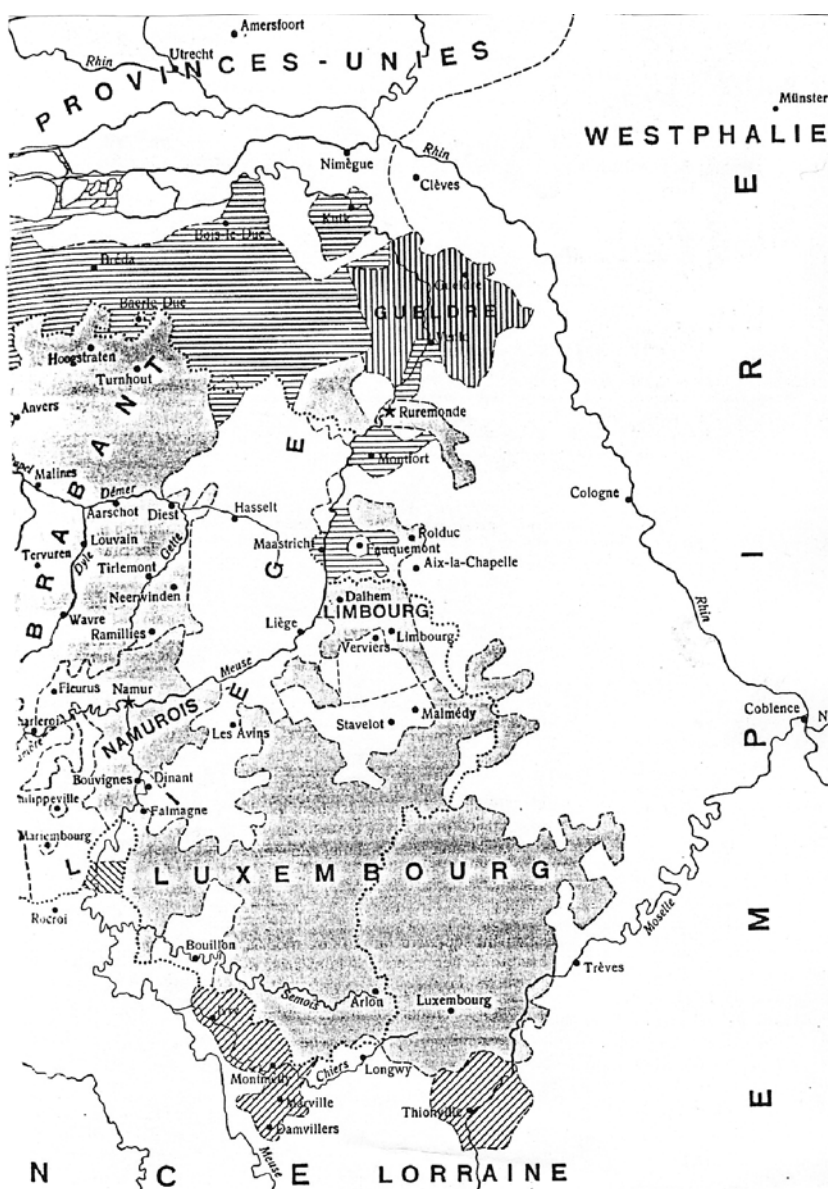
Après le hameau de Harre, la chaussée continue à travers le Luxembourg vers Manhay, mais, chose curieuse, bien que ce village soit le point d'aboutissement de ce projet de chaussée, le nom de ce village ne figure pas sur le plan.

En général, la chaussée projetée par les Sieurs Simar et Renonnet épouse la direction des anciens chemins en les rectifiant par des lignes droites. Il n'y a de légères courbes que dans les parties montueuses. Le tracé de 1740 correspond à peu près à la route actuelle Louveigné, Aywaille, Werbomont, vers Houffalize.

Nous ne connaissons pas le sort réservé à ce projet, grandiose pour l'époque. Le beau travail de M. Fairon sur la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle dans le Bulletin de la Soc. Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire de 1912 n'en parle pas.

La carte jointe à son mémoire est muette aussi quoiqu'on y voit d'autres chaussées projetées et non réalisées. Pour terminer, ajoutons regretter n'avoir pu localiser certains lieux. Sans doute se trouvera-t-il des archéologues pour le faire mieux que nous.

H. Angenot.
(in « les Cahiers Ardennais »
de novembre 1938)



La situation administrative de la région en 1714 avec en son centre le Pays de Liège et ses enclaves que ce projet de chaussée avait mission de contourner.

CARNET CIVIL

Nous saluons la venue parmi nous de :

Loïc GASPARD de Lamorménil
 Ninon MONFORT de Malempré
 Amélie LEBOUTTE de Deux-Rys
 Eva PETIT de Vaux-Chavanne
 Hugo DULIER de Malempré
 Samuel COUNASSE de Manhay
 Timé SPRUYTTE d'Odeigne
 Natan DETROZ de Lafosse



Nous nous joignons au bonheur de :

Céline LORENTZ de Manhay
 Et Raphaël PIRNAY de Manhay



Nous regrettons la disparition de :

Jeanne PIRSON de Grandménil
 Jan BUSSELS de Vaux-Chavanne
 Cristiano CRESTANI de Harre
 Roseline CORNET de Harre
 Julien HABRANT de Vaux-Chavanne
 Désiré FARNIR de Harre
 Juliette LAMBOTTE de Manhay
 François NINANE de Grandménil
 Louise ALEXANDRE de Chêne-al'Pierre



AGENDA

PASSAGE DU BIBLIOBUS EN 2007

MANHAY (parking garage communal) de 10h00 à 13h00	HARRE (Carrefour en face de la boulangerie) de 10h00 à 12h00
07 avril 05 mai 02 juin 07 juillet Pas de passage en août 01 septembre 06 octobre 03 novembre 01 décembre	17 mars 21 avril 19 mai 16 juin (21 juillet - fête nationale-pas de passage) Pas de passage en août 15 septembre 20 octobre 17 novembre 15 décembre



LE PRINTEMPS AU PARC CHLOROPHYLLE (RÉOUVERTURE ANNUELLE CE 16 MARS)

- **02-23/04** : Chlorophyll'Art, huiles, aquarelles, dessins, sculptures, photos et artisanat d'artistes belges. Ouvert de 10 à 17h. Droit d'entrée expo : gratuit.
- **07-08-09/04** : Journées portes ouvertes aux enseignants francophones (entrée gratuite titulaire + conjoint + maximum 3 enfants).
Visite libre du Parc Chlorophylle de 10 à 17h.
- **09/04** : Chasse à l'œuf.
A 10h, dans la plaine de jeux du Parc Chlorophylle : chasse à l'œuf pour les enfants, avec recherche du lapin d'or — prix à gagner : 1 repas pour 2 familles (2 adultes et 2 enfants). PAF : 1 €/personne.
01/05-29/06 : Exposition « La biodiversité en forêt », avec la Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Région Wallonne. Ouvert de 10 à 17h.
Droit d'entrée à l'expo : gratuit.
- **20/05** : 6ème Fête Chlorophylle, animations enfants, folklore, artisanat, conteuse, musique et danses ardennaises, sonneurs de cors de chasse.
Journées Portes Ouvertes enseignants flamands (Klasse).
Ouvert de 10 à 17h. PAF : A. : 5 € - E. : 4,50 € - prix familles : 3,80 €.





Siège social : Syndicat d'Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY
E-mail : info@simanhay.be

Personne de contact à l'administration communale : Brigitte Lespagnard – 086/21.99.62

CALENDRIER 2007

Cette année encore, le Syndicat d'Initiative de Manhay espère vous retrouver nombreux aux différentes manifestations qu'il organisera dans notre verdoyante commune.

Parmi celles-ci, en voici deux exemples :

L'opération « Je lis dans ma commune » présentée par la Région Wallonne, aura pour thème : « Une commune, des cultures » et se déroulera du 21 avril au 29 avril 2007.

Pendant cette semaine, un travail sera réalisé par les élèves des différentes écoles de la commune en collaboration avec le Centre « Des Racines et des Ailes ».

Lors de la clôture de cette opération, le 29 avril à 19 heures au Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile, le Syndicat d'Initiative ainsi que les parents volontaires seront heureux de vous accueillir à leur table pour la dégustation de spécialités culinaires de différents pays.

Deux Marchés estivaux auront lieu les vendredis 22 juin et 17 août.

Le thème de « La Fête de la Musique » a été retenu pour le marché de juin.

Près du kiosque, de véritables artisans vous proposeront leurs produits de terroir, tandis qu'un marché traditionnel avec toute une panoplie de marchands ambulants vous attendra dans les rues aux alentours de la Maison Communale.

Pour le 17 août, un thème différent sera proposé et l'on pourra, à nouveau, retrouver tous les artisans et marchands attendus.

Nous vous rappelons que notre site Internet www.simanhay.be vous permet de retrouver les photos des différentes manifestations organisées ; ainsi qu'un agenda qui est mis à jour grâce aux renseignements que vous pouvez nous communiquer par téléphone (086/21.99.62) ou par courriel (info@simanhay.be). Plus de 1500 personnes visitent chaque mois notre site ; les événements publics et d'une manière générale, toutes les informations culturelles ou touristiques, peuvent y figurer tout à fait gratuitement.

N'OUBLIEZ - PAS : Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative :
Lundi 26 mars 2007 à 20H00 à la Maison communale de Manhay

Avis aux associations et clubs sportifs

VOUS ORGANISEZ UNE MANIFESTATION, VOUS SOUHAITEZ FAIRE CONNAITRE VOS ACTIVITES, OU RELATER UN EVENEMENT CONCERNANT VOTRE CLUB OU GROUPEMENT, CE BULLETIN COMMUNAL EST A VOTRE DISPOSITION. EN FONCTION DE LA DEMANDE, LA PERIODICITE DE CETTE BROCHURE POURRAIT ETRE REVUE, AFIN DE PERMETTRE UN MEILLEUR SUIVI CHRONOLOGIQUE DES ACTIVITES QUI SE DEROULENT DANS NOTRE COMMUNE.